



**Réponse de Madame la Ministre de la Justice à la question parlementaire n°6241  
du 23 mai 2022 de l'honorable Députée Diane ADEHM**

Le Ministère de la Justice prend connaissance avec intérêt des recommandations de la Commission et entend poursuivre ses efforts en vue d'une dématérialisation à terme des procédures devant la justice.

Le projet national PaperLess Justice est un programme ambitieux de la numérisation de la justice qui a débuté en 2015 par le lancement d'une pré-étude.

- Le programme PaperLess Justice fédère un ensemble de projets lancés par le Ministère de la Justice du Grand-Duché du Luxembourg ayant pour objectif commun de favoriser la dématérialisation des échanges et des dossiers de la Justice au Grand-Duché de Luxembourg.
- Les projets visent à instaurer, d'une part, le dossier judiciaire électronique au sein des tribunaux de la Justice du Grand-Duché du Luxembourg, et d'autre part, digitaliser les échanges entre les acteurs internes (magistrats, greffiers...) et les acteurs externes (avocats, huissiers, notaires, justiciables ...).
- Les gains attendus sont principalement une meilleure efficacité et une simplification pour les professionnels. Ces gains seront perceptibles dans un second temps pour les justiciables au travers d'une meilleure transparence, accessibilité et efficacité.

Le programme inclut et suit 13 différents projets en tout.

Il s'agit notamment des projets suivants :

- JUPAL (projet d'accompagnement)
- MJMDL (modification des lois)
- JUCIV (chaîne civile)
- JUMDJ (mise à disposition de la jurisprudence)
- JUPOD (ordonnances de paiement)
- JUPSA (saisie-arrêt)
- MJECI (plateforme d'échanges sécurisés)
- JANGA (Back-office des juridictions administratives pour traitement des requêtes reçues par la plateforme d'échanges sécurisés).

Depuis 2020, le ministère de la Justice a engagé un consultant externe avec pour mission d'accompagner les différentes instances durant le projet JUPAL.



Compte tenu de la complexité et des aspects techniques de chaque projet et compte tenu des effectifs limités du service informatique de la Justice, ces différents projets progressent à leur propre rythme.

Certains des projets sont plus avancés que d'autres.

Le projet de mise à disposition de la jurisprudence (JUMDJ) est réalisé depuis septembre 2020. Chaque décision de justice, que ce soit de l'ordre judiciaire ou de l'ordre administratif, est publiée sous une forme anonymisée sur le site internet des juridictions.

Les autorités ont décidé de réserver une priorité à la dématérialisation des procédures devant les juridictions administratives (projet JANGA). Un projet-pilote est actuellement en préparation et sera réalisé en 2023.

Luxembourg, le 9 juin 2022.

La Ministre de la Justice

(s.) Sam Tanson